

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 5 novembre 2009

Convocation : 28/10/09 - Affichage : 12/11/09

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf Pierre JOUFFROY qui a donné pouvoir à Hervé DUBOIS-DUNILAC

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

PREPARATION DES FETES DE FIN D'ANNEE

- Réveillon** Comme en 2008, un repas dansant limité à 150 convives sera organisé le 31 décembre à l'espace culturel avec la collaboration du CLAR – Section Musique. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès à présent au secrétariat. Tarifs inchangés : 52 €/adulte – 42 €/13 ans.

- Noël
des Anciens** Comme prévu l'an passé un nouveau questionnaire vient d'être adressé aux plus de 70 ans inscrits sur la liste électorale pour leur laisser le choix entre le colis ou le repas, repas qui aura lieu quelque soit le nombre d'inscrits (déjà 24) :
Dimanche 24 janvier 2010 à 12 h à la salle des fêtes
Le Maire invite le Conseil à y participer (coût 31 €/personne)

- Illuminations
du Village** Rendez-vous est fixé le Jeudi 12 novembre à 18 h en mairie avec l'électricien. Les conseillers municipaux sont invités à y participer.

INFORMATIONS DU MAIRE SUR OPERATIONS EN COURS

- Budget
Lotissement** Les procédures sont achevées pour 11 lots (délivrance du permis de construire et acte notarié). Afin de solder l'opération sur 2009, la finalisation des 6 lots a été arrêtée par compromis au plus tard début décembre. Recette totale attendue : 803 580 € (443000 prévus)

- Travaux
Assainissement** Voir compte-rendu ci-annexé

ORDRE DU JOUR

❶ TARIFS COMMUNAUX 2010 (applicables au 01/01)

A la demande du Maire, les tarifs 2010 sont adoptés à l'unanimité comme suit :

Tarifs Divers

	2007	2008	2009	2010
Concessions au Cimetière Communal				
Concession pour 30 ans de 3 m2	105	105	105	105
Concession – 30 ans – 5 m2				200
Caveau pour 30 ans de 3 m2	210	210	210	210
Caveau pour 30 ans de 5 m2	315	315	315	315
Concession Columbarium – 30 ans	610	610	610	610
Droit de Stationnement				
Vente Pizzas – Poulets – Kebab/mois	16	16	16	16
Commerçants ambulants - 1 passage	35	35	35	35
Atelier de Distillation				
Pour les roulanais – la journée	18	18	18	18
Pour les extérieurs – la journée	25	25	25	25
Tarifs Divers				
Location Salle Percepteur – par an	200	200	200	200
Gardiennage Eglise	300	300	300	300
Location Sono (Caution 300 €)	30	30	30	30
Location Chapiteau sans montage (6 personnes)		50 €/jour	50 €/jour	50 €/jour
Location 1 table	3	3	3	3
Location 1 banc	2	1	1	1
Location Remorque	30	30	30	30
Photocopie noir et blanc A 4		0,20	0,20	0,20
Photocopie couleur Associations A 4		0,50	0,50	0,50

Remplacement Vaisselle	2009	2010
Assiettes et tasses	3.50	4.80
Verres	1.50	2.20
Couteaux	0.50	1.00
Fourchettes et cuillères	0.50	1.00
Cuillères à café	0.15	0.50
Légumiers 26 cm	4.50	5.00
Légumiers 24 cm	6.00	6.50
Pots à eau	17.00	17.00
Paniers à pain	6.00	7.00
Plats ovales 40 cm	5.50	6.00
Plats ovales 45 cm	7.50	8.00
Plats ronds 33 cm	6.50	7.00
Plateau antidérapant	20.00	25.00
Plateau de service	5.00	5.00
Couteau à découper	17.00	18.00
Couteau à pain	55.00	55.00
Cuillère à service	5.50	6.50
Fourchette à service	5.50	6.50

Louche	3.00	4.00
Balai	5.00	5.00
Serpillère	1.00	1.00
Pelle et Balayette	5.00	5.00
Sceau	2.00	3.00
Coupe à glace		2.00

② ALIGNEMENT RUE CHAMP PICOT

Le Maire expose qu'il a remis ce dossier à l'ordre du jour afin de le soumettre au vote. Il estime en effet que l'ouverture à la circulation de la rue Champ Picot, repoussée lors du dernier conseil, fait partie intégrante de la politique d'aménagement communale transcrite dans les différents documents d'urbanisme (PLU, documents d'orientation).

Elle ne peut être sans cesse retardée ; la desserte de la zone AU 2 devant être arrêtée pour une viabilisation du secteur en toute cohérence. Est remis à chacun : le projet d'aménagement ainsi que le plan parcellaire reprenant l'ensemble des emprises à acquérir, éventuellement sous forme d'expropriation (voir plans annexés).

La chaussée envisagée s'étend sur 5 m de largeur avec un seul trottoir d'1 m 40 et une desserte de la future zone AU 2 en partie centrale ; une grande partie de la rue - côté Champonot - subit peu de modifications.

Dans la discussion, il ressort qu'une voie à sens unique pourrait être envisagée afin de limiter la circulation et d'éviter l'empilement des voitures dans le virage de la rue du Cotard. Le Maire décide par conséquent de soumettre le dossier au vote, cette restriction incluse.

Après vote, sont arrêtées les décisions suivantes :

- le projet d'aménagement, le plan parcellaire, l'ensemble des acquisitions foncières à réaliser présentés et remis à chaque élu (conformes aux documents ci-annexés) sont adoptés par 14 voix pour et 1 abstention,
- la circulation dans la rue s'effectuera à sens unique de la rue Champonot à la rue du Cotard (vote à l'unanimité),
- mandat est donné à l'Etablissement Public Foncier du Doubs pour procéder à l'acquisition des terrains concernés ainsi que pour le montage, si nécessaire, du dossier d'expropriation. Le prix d'achat sera fixé après consultation du Service des Domaines (vote à l'unanimité).

③ ALIGNEMENT DE LA RUE DE L'EGLISE

Un projet d'aménagement de la rue réalisé par le Cabinet Coquard est soumis à l'Assemblée avec différentes acquisitions à prévoir notamment pour supprimer l'entonnoir à l'entrée côté RD. La maisonnette devant l'église serait démolie pour agrandir la chaussée et plusieurs places de parking seraient créées.

Il s'agit là d'une première esquisse à retravailler suivant les possibilités d'acquisitions. A cet effet, l'assemblée confie mandat à l'Etablissement Public Foncier y compris pour une éventuelle procédure d'expropriation. Le Conseil s'accorde en effet sur le fait que cette rue mérite de faire l'objet d'une rénovation.

④ SYNDICAT SCOLAIRE ROULANS-MARCHAUX

Le Maire confirme que le Syndicat va bel et bien disparaître au 31 décembre 2009 : 27 communes ont voté pour, 2 contre et 3 non pas délibérées.

La délibération du 25 juin dernier est donc entérinée : à compter du 01/01/2010, reviendra à la Commune de ROULANS :

- la gestion du gymnase avec transfert à titre gratuit des biens meubles et immeubles ainsi que de la dette (capital et intérêts) y étant rattachés,
- la gestion du poste de psychologue scolaire avec transfert des biens affectés.

Afin de préparer ce transfert, le Conseil Municipal confirme d'ores et déjà son accord pour la signature de la convention d'utilisation du gymnase par le Collège à intervenir entre la Commune et le Conseil Général du Doubs

Le tarif horaire d'utilisation a été fixé pour 2010 à 13 € et sera réévalué chaque année en fonction du montant des frais de fonctionnement de l'année N - 1

Le Maire est mandaté pour la signature de la convention correspondante ci-annexée.

⑤ DECISION MODIFICATIVE N° 3

Subvention complémentaire CLAR Musique

Hervé DUBOIS-DUNILAC, Adjoint, Responsable de l'Ecole de Musique, dresse le bilan financier 2009 de l'école de musique qui fait ressortir un solde de subvention communale à venir de 574 €.

L'assemblée s'était en effet engagée à subventionner jusqu'en juin 2009 à hauteur de 60 €/Enfant/trimestre Solfège et Instrument et 30 €/enfant/trimestre pour solfège ou instrument seul (ensuite forfait annuel de 4000 €).

L'exposé de M. DUBOIS entendu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement du solde sur 2009 soit 574 € et modifie le budget primitif 2009 à cet effet comme suit : Dépenses de Fonctionnement Article 6574 + 574 € financés par le suréquilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

⑥ ESPACE CULTUREL

Suite au problème acoustique déjà évoqué, le Conseil Municipal, à la demande du Maire, décide de retenir l'offre de la Société ACOUVIB pour une étude d'un coût de 2023 € ht. Les investigations à mener détermineront la nature des travaux à réaliser pour réduire le bruit extérieur.

⑦ VENTE DE BOIS 2009 ET COUPES 2010

A/ Vente de bois 2009

Le Maire informe que la dernière vente de coupes de bois vient de rapporter 7329 € sur les 21600 prévus.

B/ Coupes de l'exercice 2010

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois de l'exercice 2010 :

1/ Vente aux adjudications générales

1.3. Coupes résineuses en bloc et sur pied Parcelles 22.0

8 ZONE D'ACTIVITES « A LA PLANTE »

Le Maire donne compte-rendu du dernier conseil communautaire. Autorisation a été donnée au Président pour le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ainsi que pour la signature des promesses de vente.

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin Municipal

La prochaine réunion de la Commission est programmée : Mardi 10 novembre – 20 h. Les associations sont priées de remettre leur papier dans les meilleurs délais via internet.

Nouveau dispositif pour l'emploi des jeunes

Après présentation du nouveau dispositif par le Maire, le Conseil Municipal décide de recruter un jeune entre 16 et 25 ans dans le cadre des nouveaux emplois CAE Passerelle pour des travaux d'entretien à compter du 01/01/2010.

Conditions de ce nouveau dispositif : Contrat d'un an – 23 heures hebdomadaires de travail rémunérées au Smic – Prise en charge par l'Etat à hauteur de 90 % - Exonération de charges – Coût mensuel pour la collectivité : 180 €.

Mandat est donné au Maire pour la signature de la convention correspondante avec le pôle emploi.

Chiens dangereux : la formation désormais obligatoire

Le Maire donne compte-rendu des textes récemment reçus en mairie :

La loi du 20/06/08 a rendu obligatoire la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Cette formation devra être assurée par un formateur habilité par l'Etat et donnera lieu à la délivrance par le maire d'un permis de détention de l'animal (permis obligatoire au 01/01/2010).

Les 6 personnes concernées sur Roulans (pour 4 rottweiler et 2 stafforshire terrier) ont été averties par courrier.

Prochaine Session du Conseil Municipal :
Jeudi 17 décembre

Le Maire,
A. JACQUOT